



Annexe 1b - Grille Tarifaire de Sous-Traitance pour la réalisation des Câblages Clients Finals par l'Opérateur

Sommaire

1 Construction du Câblage Client Final	3
2 Maintenance du Câblage Client Final	3

Tous les tarifs annoncés dans l'annexe sont Hors Taxe.

1 Construction du Câblage Client Final

La prestation consiste à :

- gérer avec le client Final la prise de rendez-vous et ses éventuels reports, annulations ou échec ;
- réaliser les éventuelles actions nécessaires à la réalisation du Raccordement sur le domaine public (soufflage des fourreaux bouchés, débroussaillage);
- à établir un devis, à le faire accepter à son Client Final et à piloter la prestation, dans le cas où d'éventuelles actions complémentaires seraient nécessaires à la construction du Câblage Client Final (Raccordement sur domaine public ou privé inexistant ou inutilisable) ;
- fournir et poser le câble optique entre un Point de Branchement Optique et un Point de Terminaison Optique dans le Logement FTTH dans une limite de 100 m linéaires en domaine public (sans limite de linéaire dans le domaine privé) ;
- fournir et poser le Point de Terminaison Optique dans le Logement FTTH, y compris dans les cas où une deuxième prise est à poser pour atteindre la pièce de vie dans les conditions définies à l'annexe 4 de l'offre d'accès ;
- raccorder le câble optique sur le Point de Branchement Optique et sur le Point de Terminaison Optique ;
- contrôler la continuité du signal optique entre le Point de Mutualisation et le Point de Terminaison Optique.

La tarification dépend de la typologie du raccordement selon la grille ci-dessous :

Type de Point de Branchement Optique	Immeuble	Souterrain	Façade	Aérien
Tarifs (€ HT)	145 €	264 €	351 €	362 €

2 Maintenance du Câblage Client Final

Intervention sur le Câblage Client Final	Intervention
Tarifs (€ HT)	50 €

Les interventions sur le Câblage Client Final réalisées dans les trois (3) Mois suivant la construction ne pourront pas faire l'objet d'une facturation d'intervention de maintenance (Post Prod).

Les Parties conviennent de se réunir à chaque fin d'année Civile pour faire un état des lieux des interventions réalisées au titre de la maintenance du Câblage Client Final par l'Opérateur afin d'adapter le cas échéant les modalités financières et opérationnelles pour ces interventions.